

Appel d'offres pour la lutte aux cyanobactéries

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) propose aux associations riveraines et autres acteurs de la gestion de l'eau une contribution financière pour un projet visant à lutter contre la prolifération des cyanobactéries dans un ou des lacs ou cours d'eau de la région de l'Estrie.

Les projets recherchés visent l'acquisition de connaissances ou des actions concrètes sur le terrain. Dans le cadre de cet appel de propositions, un ou plusieurs projets pourraient être retenus. La somme totale de la contribution s'élève à 1 000 \$.

Critères pour la présentation du projet

1. Les informations sur l'organisation (composition, compétences des membres, etc.)

2. Un résumé du projet (1 à 2 pages maximum) incluant :

- Une brève description du problème ciblé (doit être lié aux cyanobactéries)
- L'intervention projetée (quoi, où et quand)
- Les résultats attendus, ainsi que les bénéfices ou retombées prévus
- Le moyen qui serait utilisé pour offrir une visibilité au CREE à travers le projet

3. Une présentation du budget, incluant :

- Le coût total du projet
- La partie des sommes déjà acquises
- Le montant demandé (maximum 1 000\$)

Échéancier et processus de sélection

• La date limite de présentation du projet par l'organisme promoteur

La soumission d'un projet au CREE doit se faire au plus tard **le lundi 1^{er} juin 2015**.

• La sélection et le financement des projets

Les projets recevables seront soumis à un comité pour évaluation. L'annonce du ou des projets retenus sera effectuée le 12 juin 2015. 75 % du montant sera donné au début du mandat; la balance, après la réalisation du mandat (sauf pour les projets de moins de 750\$; le montant total pourra être offert au début du mandat). Tous les projets doivent être complétés au 31 mars 2016.

Veillez faire parvenir votre dossier à : **g.pomerleau@environnementestrie.ca**

Pour information : Geneviève Pomerleau 819-821-4357 poste 2

*Cette contribution a été rendue possible grâce à la collaboration du
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert.*